

COLLÈGE

MIEUX
APPRENDRE
POUR MIEUX
RÉUSSIR

LA RÉFORME DU COLLÈGE en 10 points

DÉCOUVRIR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SOMMAIRE

Mise à jour du 13 janvier 2016

Ce document, intitulé « La réforme du collège en 10 points », a été conçu prioritairement à l'intention des personnels d'éducation. Il rassemble sur un portail unique tous les éléments d'information utiles pour comprendre et mettre en place la réforme du collège qui entrera en vigueur à la rentrée 2016. Ce document sera régulièrement enrichi et mis à jour (textes réglementaires, programmes, vidéos, exemples concrets, etc.).

La refondation en marche


1 Pourquoi réformer le collège ?

2 Les axes majeurs

3 Un ensemble cohérent de mesures pédagogiques

4 Une marge d'autonomie

5 Une nouvelle organisation des enseignements

6 Les nouveaux programmes et l'évaluation  Mis à jour le 13 janvier 2016

7 L'accompagnement personnalisé

8 Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

9 Priorité aux langues vivantes

10 Les parcours éducatifs  Mis à jour le 13 janvier 2016

Préparer la mise en œuvre

RESSOURCES

Les pictogrammes suivants indiquent les différents types de ressources mises à disposition dans la rubrique En savoir plus.



Infographie



Page Web



Document PDF



Bulletin officiel
de l'Éducation
nationale



Les nouveaux
programmes



Vidéo

LA REFONDATION EN MARCHÉ

La réforme du collège est la mise en œuvre de la volonté du législateur exprimée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.



Une réforme d'ensemble



Les grands principes de la réforme des collèges sont ainsi posés par la loi : refondation pédagogique, renforcement de l'inclusion de tous les élèves qui passe par un accompagnement pédagogique systématique de chaque élève, amélioration de la continuité des apprentissages entre l'école et le collège, évolution de l'évaluation des acquis scolaires des élèves, renforcement des marges de manœuvre des établissements, amélioration des relations entre l'école, les élèves et leurs familles, entrée dans l'ère du numérique, renforcement de l'enseignement des langues vivantes, ouverture sur le monde, notamment vers les arts, la culture et le monde économique.

L'ambition commandée par la Représentation nationale est celle d'une réforme globale :

agir simultanément sur tous les leviers qui permettront de renforcer l'action des acteurs de l'école qui sont engagés au quotidien dans la réussite scolaire des élèves.

L'année scolaire 2015-2016 marquera une étape décisive de cette réforme : alors que les principaux textes réglementaires d'application de la loi sont publiés, ou vont l'être très prochainement, il revient à présent à chaque équipe de collège de s'emparer de ses différents aspects afin de les adapter aux spécificités de leur établissement.

Afin de contribuer à ce travail d'appropriation, ce document rassemble tous les éléments d'information utiles, accessibles ainsi à travers un portail unique. Pour compléter la présentation générale de la réforme, il est agrémenté de textes réglementaires, mais également de ressources textuelles et vidéos. Cet ensemble permet une compréhension de la réforme dans sa globalité, mais aussi d'élargir la réflexion et d'ouvrir de nouvelles pistes de travail.

C'est un ensemble dynamique, qui sera progressivement enrichi par de nouvelles ressources afin de répondre aux besoins qui s'exprimeront au fil du temps.

1. POURQUOI RÉFORMER LE COLLÈGE ?

Le collège, confronté à la diversité de ses élèves, doit gagner le pari de leur réussite.

Pourquoi une réforme du collège ?

Pourquoi une réforme du collège

L'École doit aujourd'hui gagner le pari qualitatif de la réussite pour chacun. Ce pari passe par la délicate articulation du collectif et du particulier, du travail en classe entière et des besoins spécifiques de chacun.

Que les élèves soient en difficulté ou à l'aise, avec des besoins éducatifs particuliers ou non, curieux ou démotivés, il faut adapter les enseignements prodigués au collège à ces adolescents « d'un genre nouveau », appelés à évoluer dans un monde en pleine mutation, ceux que Michel Serres surnomme « Petite Poucette » ou « Petit Poucet ».

« De même que la pédagogie fut inventée par les Grecs (paideia), au moment de l'invention et de la propagation de l'écriture, de même qu'elle se transforma quand émergea l'imprimerie, à la Renaissance, de même, la pédagogie change totalement avec les nouvelles technologies. »

Michel Serres - *Petite Poucette*, éd. Le Pommier, 2012

Le collège doit être pour tous les élèves un lieu d'épanouissement par les apprentissages et la construction progressive d'un projet personnel. L'acquisition des savoirs et leur mise en œuvre, accompagnée par les enseignants et renforcée par le travail collectif, permettra à chacun de développer son potentiel dans un rapport constructif à l'autre et à la société.

L'École française accueille les élèves dans leur grande hétérogénéité et leur offre une formation intellectuelle très généraliste - en essayant d'inclure aussi loin que possible les élèves à besoins éducatifs particuliers dans le régime général.

L'enseignement de tous ces élèves est assuré par les personnels des collèges, souvent très impliqués au service de leur réussite. De plus en plus ouverts sur le monde actuel, ils élaborent de très nombreux projets innovants qui cherchent à améliorer l'offre pédagogique et éducative, notamment par une réflexion qui se développe sur l'évaluation.

Le collège unique a ainsi réussi à scolariser massivement les adolescents dans leur diversité, mais il peine cependant à démocratiser leur réussite. Dans le système éducatif de notre pays, qui est le plus marqué de tous ceux de l'OCDE par le déterminisme social,

la promesse républicaine de récompenser l'effort et le mérite par des chances égales de réussite n'est pas suffisamment assurée.

Ce constat n'est pas acceptable pour un pays comme la France.

Par ailleurs, nombre d'élèves ne trouvent pas leur place au collège, quels que soient leur origine sociale ou leur potentiel, car leurs spécificités sont parfois insuffisamment prises en compte. Ils ont alors le sentiment que le collège n'est pas fait pour eux ou qu'ils n'ont que peu à y apprendre. Certains finissent par se désintéresser de l'école, d'autres sont en souffrance.

Le collège actuel doit donc être amélioré. Selon l'impulsion donnée par **la refondation de l'École**, l'orientation de cette réforme est simple :

permettre à tous les élèves de progresser.

Il est alors essentiel de s'appuyer sur l'engagement des acteurs, sur leur capacité à prendre leurs responsabilités et à adapter avec intelligence les grandes directives. Il importe de renforcer leurs moyens d'action, à la fois en rendant l'organisation du collège moins rigide et par une implication plus forte des équipes dans la prise en charge des contenus d'enseignement.

EN SAVOIR PLUS



Note d'information sur les acquis des élèves au collège (août 2015)

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/78/4/DEPP-NI-2015-25-Acquis-eleves-college-ecarts-origine-sociale-culturelle_455784.pdf



Chronologie de la réforme

<http://www.education.gouv.fr/cid89145/college-2016-chronologie-de-la-reforme.html>



Collèges 2015-2016 : faire le point sur les nouveautés de l'année et préparer la réforme

<http://eduscol.education.fr/colleges-rentree-2015>

2. LES AXES MAJEURS

Pour élaborer une réforme du collège pédagogique et ambitieuse à partir des réalités du terrain, des axes majeurs se sont imposés.



→ **Agir sur tous les leviers** pour améliorer la réussite des apprentissages.



Accroître l'autonomie des équipes éducatives pour s'appuyer sur leur expertise.



Renouveler les pratiques pédagogiques pour faciliter les apprentissages, notamment des savoirs fondamentaux.

Réformer les structures sans réformer les contenus n'a pas beaucoup de sens, l'inverse non plus, d'où le choix de mettre en œuvre la réforme de manière intégrale pour tous les niveaux de tous les cycles en même temps.

La première nécessité a été de redéfinir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les programmes d'enseignement, souvent trop lourds, cloisonnés et insuffisamment liés au socle commun.

Le défi que cherche à relever cette réforme du collège est de

permettre à chaque élève de développer son potentiel de compétences, en particulier celles définies par le nouveau socle commun.

« Depuis trente ans, les responsables du système éducatif et les enseignants de collège recherchent des formules permettant d'accueillir et de faire réussir au même endroit des élèves différents.

La question du collège unique est celle de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves."

Jean-Paul Delahaye, texte de son intervention du 21 janvier 2010 devant le HCE : « *Le collège unique ou la France toujours à la recherche de son école moyenne.* »

EN SAVOIR PLUS



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

<http://www.education.gouv.fr/cid88125/qu-apprendront-les-eleves-de-6-a-16-ans-a-la-rentree-2016-decouvrez-le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture.html>



Collège 2016

http://cache.media.education.gouv.fr/image/04_-_avril/06/8/infographie_collège_2016_418068.54.jpg



Collège 2016

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>



Dossier « Collège : mieux apprendre pour mieux réussir »

http://cache.media.education.gouv.fr/file/03_-_mars/62/2/College-Mieux-apprendre-pour-mieux-reussir_398622.pdf



Les enseignements au collège au Bulletin officiel

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

3. UN ENSEMBLE COHÉRENT DE MESURES PÉDAGOGIQUES

Soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les enfants nécessite d'actionner tous les leviers pédagogiques.

La concertation nationale de 2012 s'est concrétisée dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013. La publication échelonnée des décrets d'application empêche parfois de saisir leur sens et leur impact. Rappeler ce qu'ils préconisent permet de comprendre la globalité et la cohérence des mesures prises pour le collège 2016 dans l'esprit de la refondation continuée de l'École.

Le plus important : instituer le principe de l'école inclusive et mettre en œuvre ses conséquences pédagogiques.

Reconnaître la capacité d'apprendre et de progresser de tous les enfants

Il s'agit d'accompagner tous les enfants, à savoir appliquer pour chacun le droit d'être pris en compte dans son intégrité d'élève afin de tirer le meilleur parti des enseignements et de ses capacités.

→ Décret sur le suivi et l'accompagnement pédagogique

Renforcer les instances pédagogiques

S'appuyer sur la professionnalité des acteurs de l'éducation impose de renforcer le rôle des instances pédagogiques dans les écoles et les collèges, notamment celui du conseil pédagogique dans l'organisation du collège. C'est lui, en particulier, que l'on doit consulter sur l'organisation et la coordination des enseignements, la cohérence du suivi des élèves, les modalités d'évaluation des acquis scolaires et la liaison entre les différents degrés d'enseignement.

→ Décret sur l'évolution des instances pédagogiques

Mieux prendre en compte le temps dans les apprentissages

La réforme des cycles d'enseignement a pour objet de mieux prendre en compte la temporalité des apprentissages pour des élèves tous différents, tous singuliers, à qui l'on permettra ainsi d'atteindre le maximum de leurs possibilités. C'est là que réside une marge importante de progrès du collège.

→ Les cycles dans le code de l'éducation

L'articulation entre la création du cycle 3 et celle du conseil école-collège prend tout son sens lorsque l'on perçoit l'architecture globale de la réforme : envisager la progression de l'élève sur le temps long du cycle en développant les liaisons entre premier et second degré.

Les programmes d'enseignement, conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, seront aussi des programmes de cycle.

Plus généralement, il s'agit de renforcer la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire.

→ Décret sur le socle commun

S'appuyer sur la communauté éducative

La réforme du collège parie sur l'engagement des acteurs qu'il faut reconnaître à sa juste valeur. Assouplir le fonctionnement du collège renforce localement leur capacité d'action et leur créativité.

→ Décret sur l'organisation des enseignements

L'évolution des pratiques professionnelles que cela entraîne repose sur la concertation au sein des établissements, dans le cadre d'une politique locale conçue et mise en œuvre collectivement.

→ Arrêté sur l'organisation des enseignements

La capacité d'un collège à mieux accompagner ses élèves repose sur une communauté de travail, en considérant l'établissement ou le réseau d'établissements et ce, afin de dépasser la seule logique de l'individu encore trop répandue. Améliorer le système éducatif passe par une meilleure articulation des politiques pédagogique et éducative : cet accompagnement des établissements s'opère déjà à travers le projet d'établissement et le contrat d'objectifs.

Au regard de l'enjeu que représente leur engagement pour mettre en place et rendre efficace la réforme, l'année 2015-2016 sera consacrée à la formation des personnels, condition indispensable pour une bonne appropriation de la réforme.

Chaque professeur, chaque membre de la communauté éducative bénéficiera de plusieurs journées de formation sur des contenus les plus concrets possible :

- en septembre-octobre 2015, les chefs d'établissement et les IA-IPR amenés à conduire le changement ;

- les membres des conseils pédagogiques formés afin de susciter un regard collectif ;

- durant toute l'année, l'ensemble des professeurs et CPE formés par vagues successives.

EN SAVOIR PLUS



La liaison entre l'école et le collège

<http://www.education.gouv.fr/cid57621/la-liaison-entre-l-ecole-et-le-college.html>



Le conseil école-collège

<http://www.education.gouv.fr/cid73278/le-conseil-ecole-college.html>



Ressources pour la mise en œuvre du conseil école-collège

<http://eduscol.education.fr/cid79673/ressources-pour-la-mise-en-oeuvre-du-conseil-ecole-college.html>



Conseil école-collège

http://www.dailymotion.com/video/x2jyq02_conseil-ecole-college_school



L'école inclusive

<http://eduscol.education.fr/cid84599/l-ecole-inclusive.html>

4. UNE MARGE D'AUTONOMIE

La communauté éducative a besoin d'une marge de manœuvre pour faire vivre un projet qui ait du sens.

Le collège 2016 gagne en souplesse grâce à une part d'autonomie accrue, selon les préconisations de la loi du 8 juillet 2013. Partir de la situation locale et des ressources disponibles permet d'apporter une réponse mieux adaptée au diagnostic posé sur les élèves.

C'est le fondement même de la démarche d'accompagnement nécessaire pour gérer l'hétérogénéité des élèves :

prévoir des modalités pédagogiques de diversification et de différenciation qui aident à construire les apprentissages de chacun.

Cette démarche explique la nouvelle organisation structurelle du collège qui s'articule autour de trois formes d'enseignement obligatoires :

Les enseignements communs disciplinaires

constituent à la fois l'essentiel du temps d'enseignement et l'assise des enseignements complémentaires.

Les enseignements complémentaires

aux enseignements communs, qui prennent deux formes :

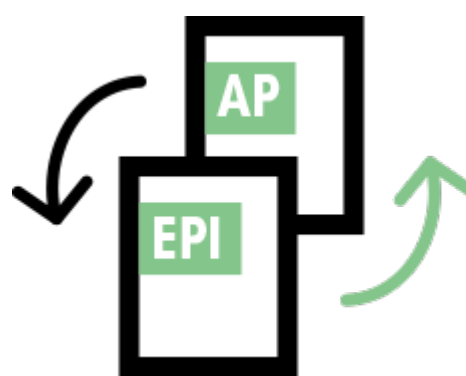


L'accompagnement personnalisé (AP) pour soutenir et approfondir.

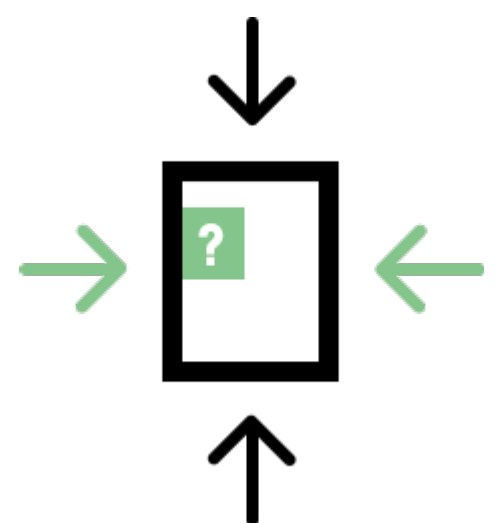
L'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) pour croiser les connaissances et mettre en œuvre de nouvelles compétences grâce à la démarche de projet.

Tous ces enseignements ont la même ambition : l'acquisition du socle commun par différentes voies pédagogiques, mais tous sont toujours ancrés dans les programmes disciplinaires.

Pour permettre une meilleure prise en charge des élèves, une dotation horaire supplémentaire est mise à la disposition de chaque établissement : 3 heures par semaine et par division en sus de celle destinée aux enseignements obligatoires (2 h 45 à la rentrée 2016 puis 3 heures à compter de la rentrée 2017). C'est l'établissement qui décide de la ventilation de cette dotation parmi les quatre niveaux d'enseignement.



Organiser les enseignements (communs, AP et EPI) à savoir diagnostiquer les besoins, définir les modalités, les moduler, décider des regroupements d'élèves et de la mise en place de groupes à effectif réduit, planifier les séquences, les interventions conjointes.



Définir les contenus d'enseignement Les programmes référencés aux nouveaux cycles de trois ans sont déclinés, au niveau local, par les équipes.



Gérer le temps scolaire

dans tous ses aspects : organiser au mieux la journée et la semaine de classe, l'articulation entre les différents enseignements comme entre le temps de classe et celui du travail personnel des élèves qui est prescrit en dehors de la classe, mais aussi penser l'organisation des enseignements dans la perspective de l'année scolaire et de l'ensemble du cycle.

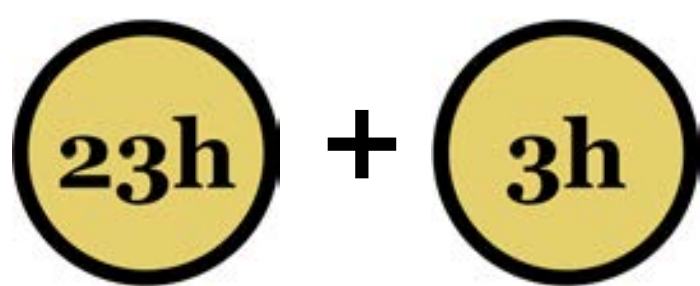
5. UNE NOUVELLE ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La nouvelle organisation des enseignements permet de diversifier les modalités d'enseignement au collège.

La grille horaire s'inscrit, pour tous les élèves, dans le cadre de 26 heures de cours obligatoires par semaine décomposées ainsi :

Cycle 3

Classe de 6^e

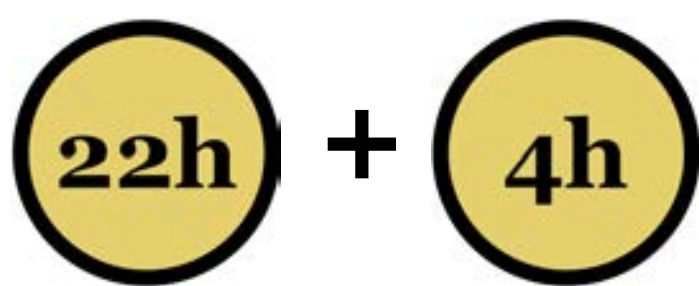


d'enseignements communs

d'accompagnement personnalisé

Cycle 4

Classes de 5^e / 4^e / 3^e



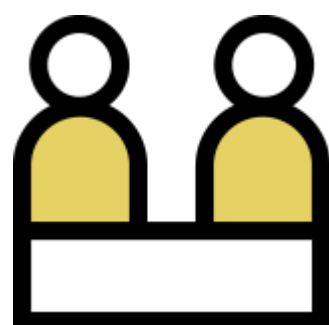
d'enseignements communs

à répartir entre l'AP et les EPI

Au cycle 4, trouver l'équilibre entre AP et EPI.

Les enseignements obligatoires se répartissent donc en des enseignements communs à tous les élèves et en des enseignements qui leur sont complémentaires et permettent d'aborder les contenus d'enseignement de façon diversifiée, ce sont ➔ **les enseignements pratiques interdisciplinaires** et ➔ **les temps d'accompagnement personnalisé**. Par ailleurs, des enseignements de complément peuvent être proposés aux élèves volontaires.

Cette dotation supplémentaire, attribuée sur la base de trois heures par semaine et par division, a deux objectifs principaux :



favoriser le travail en groupes à effectif réduit et les interventions conjointes de plusieurs enseignants



mettre en place les enseignements de complément (langues et cultures de l'Antiquité ou langue et culture régionales)

C'est donc une conception nouvelle du temps scolaire, **plus diversifié**, qui favorise l'autonomie des établissements, notamment par l'octroi d'une dotation horaire supplémentaire.

Il est possible de moduler les temps d'enseignement, dans l'année ou dans le cycle, conformément au projet d'établissement, mais de façon identique pour tous les élèves d'un même niveau et dans le respect des limitations prévues par le décret.

Éclairage sur les langues et cultures de l'Antiquité (LCA)

Les éléments fondamentaux des apports du latin et du grec à la langue française font l'objet d'un enseignement intégré dans les programmes des cycles 3 et 4. Il s'adressera donc à tous les élèves. Ces derniers pourront aussi tous profiter d'un EPI portant sur les LCA, une ou plusieurs fois au cours de leur scolarité et, ainsi, accéder à des apports essentiels à notre civilisation.

Les LCA entreront encore davantage en résonance avec d'autres enseignements et s'adresseront à un plus grand nombre d'élèves.

Les élèves qui le souhaitent pourront par ailleurs bénéficier d'un enseignement de complément de latin ou de grec, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de 5^e et de deux heures hebdomadaires pour les classes de 4^e et de 3^e.

Les élèves qui le souhaitent pourront suivre à la fois un enseignement de complément de latin et de grec en classe de 3^e.

EN SAVOIR PLUS



Les nouvelles grilles horaires du collège à la rentrée 2016
http://cache.media.education.gouv.fr/image/04_-_avril/14/9/emploi-du-temps-college-infographie_411149.54.jpg



La réforme du collège développe les temps en groupes à effectif réduit
http://cache.media.education.gouv.fr/image/04_-_avril/39/0/College2016-temps-en-petits-groupes_413390.54.jpg



L'organisation des enseignements au collège au Bulletin officiel
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913



La réforme du collège préserve l'enseignement du latin et du grec
http://cache.media.education.gouv.fr/image/04_-_avril/55/4/College2016-latin-et-grec_413554.54.jpg

6. LES NOUVEAUX PROGRAMMES ET L'ÉVALUATION

Les contenus d'enseignement constituent l'ossature de toutes les situations d'enseignement. La réforme du collège s'adosse à une refonte profonde des programmes qui explicitent ces contenus ainsi que leurs objectifs.

Un apprentissage progressif et cohérent

Les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire sont attentifs à la diversité des rythmes d'apprentissage des élèves et font davantage confiance aux compétences des enseignants.

Ils sont conçus par cycles de trois ans, de manière à construire une meilleure progressivité des apprentissages.

En effet, il faut du temps et de la pratique régulière pour fixer les apprentissages. C'est par des entraînements et des exercices fréquents (par exemple des exercices de calcul mental, ou encore des travaux d'écriture quotidiens) que l'on consolide les apprentissages.

Les nouveaux programmes évitent les répétitions et chevauchements tout en favorisant la mobilisation régulière des acquis et, aussi, l'approfondissement de certaines notions étudiées dans des contextes et à des niveaux de difficulté différents.

Une forme nouvelle pour des programmes centrés sur les apprentissages

Les nouveaux programmes prennent en compte les apprentissages des élèves et pas seulement les contenus qui doivent être enseignés. Ils identifient les compétences visées en fin de cycle et indiquent de façon détaillée les connaissances constitutives de ces compétences.

La priorité aux savoirs fondamentaux est une des assises des nouveaux programmes, avec notamment la maîtrise du français et des mathématiques, dont l'apprentissage repose d'abord sur les enseignements qui leur sont dédiés, mais aussi sur la contribution de l'ensemble des disciplines d'enseignement.

Les programmes sont mieux adaptés aux enjeux contemporains de la société.

Ils explicitent les croisements entre les différents enseignements et donnent ainsi une assise aux approches interdisciplinaires qui permettent de renforcer le sens des apprentissages et constituent l'un des fondements des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4.

Enfin, les nouveaux programmes intègrent mieux la dimension numérique, dans ses différents aspects, tant du point de vue des outils numériques que de l'introduction de l'algorithmique et de la programmation.

Un processus d'évaluation repensé

L'évaluation est mise résolument au service des apprentissages.

Grâce au processus d'évaluation, l'enseignant met en place les modalités pédagogiques d'accompagnement les plus efficaces pour favoriser les apprentissages de tous les élèves. Au terme de chaque période scolaire, l'évaluation du travail de l'élève par les enseignants permet d'apprécier les progrès ainsi que les efforts fournis.

Les équipes enseignantes, les familles et les élèves disposent désormais de repères quant à la situation exacte des acquis scolaires d'un élève au regard des attendus du cycle. À partir de l'évaluation menée dans le cadre des programmes d'enseignement, la progression de l'élève dans la maîtrise du socle commun s'effectue en référence à une échelle qui comprend quatre niveaux.

➔ Décret relatif à l'évaluation des acquis

Le livret scolaire unique, qui existe sous forme numérique, rend possible un suivi des acquis scolaires de l'élève du CP à la 3^e, y compris en cas de changement d'établissement et d'académie. Le livret permet de recueillir des informations concernant les acquis scolaires de l'élève, notamment son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage du cycle concerné ainsi que les projets mis en œuvre dans le cadre des EPI ou des parcours éducatifs.

➔ Arrêté fixant le contenu du livret scolaire

À la fin du cycle 4, l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun contribue à l'obtention du DNB.

Outre cette évaluation, le diplôme prend en compte les résultats de trois épreuves (pour les candidats scolaires) :

- un oral portant sur un projet mené dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs ;
- un écrit portant sur les programmes de français, d'histoire, de géographie et d'EMC ;
- un écrit portant sur les programmes de mathématiques, de physique-chimie, de SVT et de technologie.

➔ Modalités d'attribution du DNB

EN SAVOIR PLUS



Les nouveaux programmes pour les cycles 2, 3, 4 applicables à la rentrée 2016

http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/67/3/2015_programmes_cycles234_4_12_ok_508673.pdf



Le conseil supérieur des programmes

<http://www.education.gouv.fr/pid31771/le-conseil-superieur-des-programmes.html>



Présentation vidéo des nouveaux programmes et du nouveau socle

<http://eduscol.education.fr/cid95902/presentation-video-des-nouveaux-programmes-et-du-nouveau-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture.html>



Acquérir des ressources numériques pour l'École

<http://eduscol.education.fr/pid33469/acquerir-des-ressources-numeriques.html>



Dossier « l'évaluation des élèves du CP à la 3^e »

<http://www.education.gouv.fr/cid93640/evaluation-des-eleves-du-cp-a-la-3e.-un-livret-scolaire-plus-simple-un-brevet-plus-complet.html>

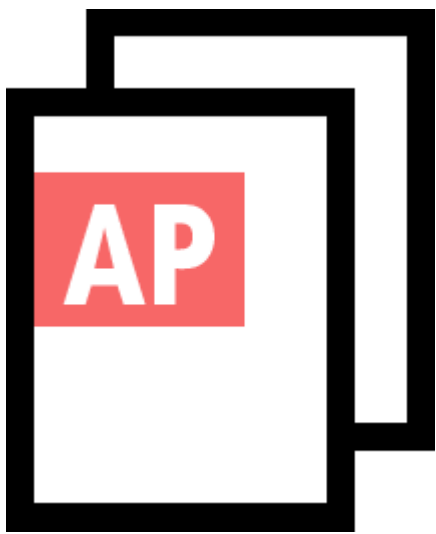


L'évolution des cycles à la rentrée 2016

<http://eduscol.education.fr/cid46763/les-cycles-du-college.html>

7. L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'accompagnement personnalisé (AP), jusque-là réservé aux seuls élèves de 6^e, est étendu à tous les niveaux du collège.



Tous les élèves, les plus fragiles comme les plus performants, ont des besoins qui leur sont propres pour progresser. Les accompagner dans leurs apprentissages consiste autant à leur montrer comment résoudre les difficultés qu'à leur permettre de progresser de façon autonome. C'est leur transmettre la « culture de la persévérance scolaire » :

accompagner un élève, c'est l'aider à ne plus avoir besoin d'aide.

L'accompagnement personnalisé est, à cette fin, un temps réservé pour apporter une réponse encore plus pertinente aux besoins des élèves :

3 heures en classe de 6^e, niveau de classe qui marque autant la fin du cycle 3 que l'entrée dans l'enseignement secondaire, ce qui suppose un accompagnement particulièrement appuyé pour que les élèves vivent au mieux cette transition, 1 à 2 heures au cycle 4.

Ces heures d'accompagnement personnalisé reposent sur une analyse des besoins spécifiques des élèves afin d'élaborer des contenus appropriés, adossés aux savoirs disciplinaires. Ces contenus sont élaborés conformément aux objectifs spécifiques de chaque cycle.

Les temps d'accompagnement personnalisé mis en place sont une occasion privilégiée d'explorer différentes modalités d'enseignement : médiation entre pairs, formes diverses de tutorat, séances d'entraînement, ateliers... L'accompagnement personnalisé permet aussi de diversifier les types de regroupements d'élèves : groupe classe, groupes de besoins, de compétences...

L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement pédagogique, qui vise l'inclusion scolaire de tous les enfants et cherche à soutenir leur capacité à apprendre et à progresser.

L'accompagnement pédagogique n'est pas un dispositif, il irrigue l'enseignement sous toutes ses formes : le cours ordinaire, les démarches de projet interdisciplinaire au cœur des EPI et bien évidemment les temps d'accompagnement personnalisé.

C'est une posture pédagogique de l'enseignant.

Il s'agit de prendre en compte l'enfant dans son intégrité d'élève afin de tirer le meilleur parti à la fois des enseignements et de ses potentialités.

Cela a des conséquences pédagogiques : au sein de chaque situation d'enseignement, observer les démarches des élèves, analyser leurs besoins, utiliser différentes démarches pédagogiques pour atteindre un même objectif, diversifier les modalités d'enseignement, différencier les situations d'apprentissage pour tenir compte des besoins et du niveau de maîtrise des élèves.

EN SAVOIR PLUS



La réforme du collège crée des temps d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves



Fiches pédagogiques pour l'accompagnement personnalisé en 6^e



Pourquoi personnaliser l'enseignement ?



En classe, comment fait-on ?
La démarche



Classe entière ou petits groupes ?



La verbalisation, un outil d'accompagnement pédagogique

8. LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent aux élèves d'engager un autre rapport aux savoirs dans un temps privilégié et dédié à la démarche de projet.



L'enjeu est d'apprendre autrement, en mobilisant des compétences de façon plus transversale et par des approches plus concrètes, mais toujours dans le cadre des contenus des programmes d'enseignement. Ils multiplient les situations d'apprentissage permettant d'améliorer la maîtrise de certaines compétences, notamment pour la pratique des langues vivantes et des outils numériques.

L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité permet de croiser les acquis disciplinaires et de leur donner plus de sens.

Les EPI encouragent une posture pédagogique qui n'oppose pas apprentissage disciplinaire et interdisciplinarité. L'interdisciplinarité n'est ni une perte ni une dilution de l'expertise disciplinaire ; c'est, au contraire, être capable de faire converger les savoirs disciplinaires pour mieux appréhender leur utilité et la façon dont on peut les convoquer pour comprendre des situations de la vie quotidienne ou comprendre les enjeux sociétaux. C'est alors une manière de permettre aux élèves de mieux comprendre le sens des apprentissages scolaires.



Les élèves se familiarisent avec la démarche de projet et leur travail aboutit à une réalisation concrète.

Les EPI ne s'opposent pas aux enseignements communs, ils en sont au contraire le complément qui permet de mettre en jeu les savoirs étudiés en privilégiant la démarche de projet pour aboutir à des réalisations concrètes. Ils portent sur des thématiques qui correspondent aux grands enjeux du monde contemporain et dont la compréhension, dans toute sa complexité, suppose des apports de connaissances par les disciplines d'enseignement. Le programme du cycle 4 explicitera ces apports, ce qui permettra aux enseignants de repérer aisément les thèmes interdisciplinaires exploitables pour chaque discipline. Ils offrent une occasion privilégiée de mettre en œuvre les parcours éducatifs, là aussi en complément du travail mené dans les enseignements communs.

Les huit thématiques

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Culture et création artistiques
- Transition écologique et développement durable
- Information, communication, citoyenneté
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- Monde économique et professionnel
- Sciences, technologie et société

EN SAVOIR PLUS



Conférence « l'interdisciplinarité, source d'enrichissement pédagogique »

donnée par Dominique Rojat, IGEN, à l'occasion du séminaire du Plan national de formation intitulé « La réforme du collège. Mieux apprendre pour mieux réussir », qui s'est tenu le 13 mai 2015.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actu_2015/59/5/interdisciplinarite-_456595.pdf

9. PRIORITÉ AUX LANGUES VIVANTES

L'apprentissage des langues vivantes et la découverte des cultures qui leur sont liées tiennent une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. C'est pourquoi le renforcement des langues vivantes étrangères ou régionales est un des objectifs de la réforme du collège.

Une réforme culturelle

Une ouverture culturelle

Le cas particulier des langues et cultures régionales

La richesse culturelle de notre patrimoine linguistique fait partie de l'offre de diversification des enseignements au sein du collège unique.

Les élèves souhaitant étudier une langue régionale, dans la continuité des enseignements reçus dans le premier degré, auront la possibilité de poursuivre l'étude de cette langue dès la classe de 6^e, en parallèle de l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou bien dans le cadre d'une section bilingue langue régionale à parité horaire. Par ailleurs, l'initiation aux langues et cultures régionales est maintenue en classe de 6^e. Les langues régionales pourront également être enseignées dès la classe de 5^e en tant que deuxième langue vivante.

De plus, au cycle 4, les élèves suivant un EPI sur la thématique « langue et culture régionales », reconductible chaque année, auront la possibilité de suivre un enseignement de complément dans leur langue régionale, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de 5^e et de deux heures hebdomadaires en classe de 4^e et de 3^e.

L'importance des langues vivantes

De même que la première langue vivante fait désormais son entrée à l'école dès le CP, l'enseignement de la seconde langue vivante est avancé à la classe de 5^e afin de permettre un apprentissage plus précoce et, ainsi, pour tous les élèves, d'améliorer le niveau de maîtrise des langues vivantes à la fin de la scolarité obligatoire. Outre les enseignements linguistiques proprement dits, l'utilisation des langues vivantes doit être le plus souvent possible intégrée aux apprentissages, afin d'étendre les situations dans lesquelles les élèves sont amenés à être exposés et à manier les langues vivantes. Les enseignements pratiques interdisciplinaires en constituent une occasion privilégiée.

Les EPI permettront de multiplier les situations d'apprentissage des langues vivantes.

C'est le cas notamment des EPI portant sur la thématique « langues et cultures étrangères ou régionales », mais pas seulement. Toutes les thématiques interdisciplinaires offrent l'opportunité de mettre en jeu les langues vivantes. La réforme des collèges sera aussi l'occasion de favoriser la diversité de l'offre linguistique et d'affirmer la place privilégiée de l'enseignement de l'allemand dans notre pays.

EN SAVOIR PLUS



La réforme du collège renforce l'enseignement des langues vivantes

http://cache.media.education.gouv.fr/image/04_-_avril/40/3/College2016-renforcer-LV_413403.54.jpg

10. LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Dans cette démarche pédagogique globale qu'enclenche la réforme du collège, l'élève accomplit trois parcours éducatifs :

Le parcours éducatif désigne un ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, autour d'un même thème. En tant que tel, il contribue à l'interdisciplinarité, donne du sens et de la diversité aux apprentissages scolaires et établit des liens entre l'univers de l'école et le monde.

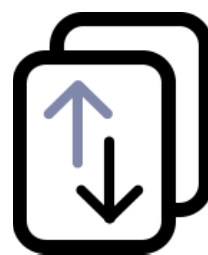
Cet ensemble permet à l'élève de construire d'autres compétences liées au thème du parcours.

L'instauration de ces parcours consiste bien à considérer l'élève dans la continuité et la progressivité de ses apprentissages et dans la diversité de son cheminement, en tant que personnalité à part entière et futur citoyen.

Là se retrouve l'esprit de la réforme du collège 2016.



Le parcours
d'éducation artistique
et culturelle (PEAC)



Le parcours
Avenir



Le parcours
citoyen

Éclairage sur les Classes Défense Sécurité Globales (CDSG)

Les classes à projet peuvent s'inscrire parfaitement dans la réforme du collège.

Elles offrent l'occasion de travailler de façon privilégiée les parcours éducatifs.

C'est le cas des **CDSG** qui s'intègrent pleinement dans le **parcours citoyen** et dans les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique.

[↑](#) En savoir plus sur les CDSG

EN SAVOIR PLUS



Parcours Avenir

http://cache.media.education.gouv.fr/file/07_-_juillet/41/4/2015_Parcours_Avenir_A4_449414.pdf



Parcours Avenir

<http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html>



Parcours d'éducation
artistique et culturelle
(PEAC)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf



Parcours d'éducation
artistique et culturelle
(PEAC)

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>



Parcours citoyen

http://cache.media.education.gouv.fr/file/01-janvier/49/4/2015_DP_mobilisation_Ecole_complet_385404_16



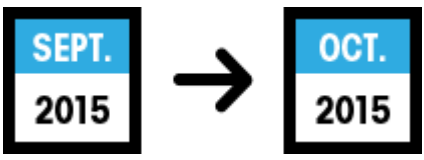
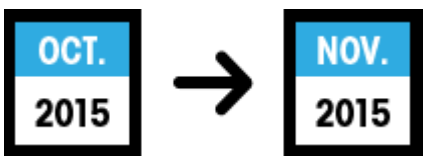
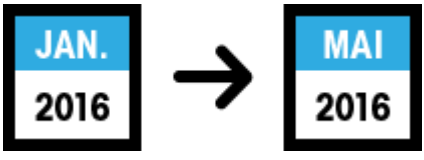
Parcours citoyen

<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

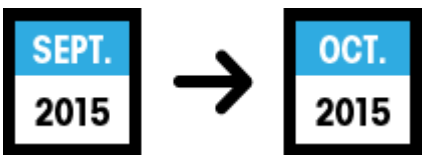
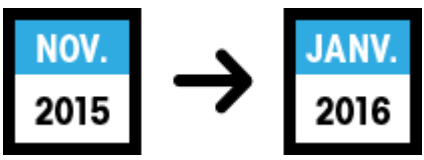
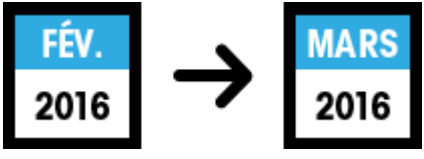


PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée scolaire 2016 implique en amont un important travail de conception dans chaque collège, ainsi que la formation des personnels. Afin d'anticiper au mieux les étapes qui vont jaloner cette élaboration, voici quelques repères temporels :

Une année pour former les personnels

	<ul style="list-style-type: none"> Formation et travail conjoint des équipes de direction et des inspecteurs Formation des formateurs
	<ul style="list-style-type: none"> Formation des membres du conseil pédagogique
	<ul style="list-style-type: none"> Formation des enseignants et CPE par vagues successives Huit journées : <ul style="list-style-type: none"> - Trois journées consacrées aux axes structurants de la réforme - Deux journées centrées sur les nouveaux programmes et leur appropriation - Trois journées consacrées plus spécifiquement au numérique

Une année pour préparer la réforme au sein du collège

	<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'enseignement Bilan du projet d'établissement
	<ul style="list-style-type: none"> Travail sur la future organisation pédagogique Élaboration des enseignements complémentaires <ul style="list-style-type: none"> - Liste des EC et contenus - Durée et volume horaire de chaque EC - Modalités de participation des élèves - Modalités de répartition des élèves
	<ul style="list-style-type: none"> Répartition de la DHG
	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'organisation pédagogique
	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au mouvement des personnels